

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2022

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 266

présenté par

Mme Louwagie, Mme Dalloz, M. Marleix, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, M. Descœur, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taïte, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	0	0	0	0
Affaires maritimes	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	-300 000 000	0	-300 000 000	0
Service public de l'énergie	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
Soutien exceptionnel au ménages qui se chauffent au bois (<i>ligne nouvelle</i>)	+300 000 000	0	+300 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Les Républicains vise à créer une aide exceptionnelle de 300 millions d'euros pour les ménages se chauffant au bois, qu'il s'agisse des pellets de bois ou de bûches.

Selon l'ADEME, le bois est la source de chauffage principale pour 3,4 millions de nos concitoyens, principalement sous forme de foyers fermés/inserts mais aussi poêles et chaudières à bûches et, de manière croissante, de chaudières à granulés.

Le prix de ces granulés est passé de 300 € à près de 700 € la tonne en moins d'un an ce qui représente un surcoût très important pour les ménages dont la consommation moyenne se situe autour de 2,5 tonnes par an. Le prix de la stère de bois a également fortement augmenté de 30 € en moyenne avec de fortes disparités territoriales.

Les députés Les républicains ont obtenu une aide exceptionnelle de 320 millions d'euros pour les ménages qui se chauffent au fioul. Nous proposons donc, sur le modèle et sous les mêmes conditions d'éligibilité et de montant, la création d'une aide exceptionnelle pour les ménages qui

utilisent le bois domestique comme source de chauffage, qu'il s'agisse du bois « bûche » ou des pellets.

Afin d'assurer la recevabilité financière du présent amendement il est proposé, en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement :

- De créer un nouveau programme intitulé « Soutien aux ménages qui se chauffent au bois » bénéficiant de l'ouverture de 300 millions d'euros de crédits ;
- De minorer de 300 millions d'euros les ouvertures de crédits proposées au programme 174.

Naturellement il n'est pas dans l'intention des députés LR de pénaliser ce programme et il appartiendra donc au Gouvernement de lever le gage.